

En bref

Fonds de solidarité

La commission du développement régional du Parlement européen a donné son feu vert, le 19 mars, à la révision du Fonds de solidarité de l'UE. Selon les nouvelles règles, le Fonds interviendra à l'avenir pour les catastrophes régionales dont les dommages atteignent 1,5% du PIB régional. Pour les grosses catastrophes, les critères restent inchangés : quand les dommages atteignent 3 milliards d'euros ou 0,6 % du revenu national brut de l'Etat concerné. L'adoption en session plénière est prévue pour le 15 avril.

Right2Water : la Commission déçoit

La déception domine après la publication, le 19 mars, par la Commission européenne d'une communication faisant suite à l'initiative citoyenne européenne (ICE) sur l'eau, Right2Water. « C'est une occasion manquée », estime l'organisation European Water Movement, qui regrette que la Commission n'ait pas profité de l'occasion pour reconnaître que l'eau est un droit de l'homme au sens où l'entendent les Nations unies. « La Commission n'a pas répondu à l'appel de 1,9 millions d'européens en ne proposant aucune législation pour garantir ce droit. Elle se contente de présenter une compilation de ses actions passées et d'annoncer une consultation sur la qualité de l'eau potable dont les conclusions ne seront pas contraignantes. » Une déception partagée par plusieurs eurodéputés : Sophie Auconie (PPE, France) « regrette que la Commission ne soit pas allée au-delà d'un soutien de principe à l'accès à l'eau en Europe et dans le monde ». Et les socialistes Edite Estrela (Portugal) et Kriton Arsenis (Grèce) « attendaient de la Commission qu'elle présente une proposition législative visant à garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement en tant que service public essentiel pour tous. (...) C'est une réponse décevante, qui montre une fois de plus que ce ne sont pas les bonnes personnes qui dirigent l'Europe ».